

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
PROGRAMME 613

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

SOUTIEN AUX PRESTATIONS DE L'AVIATION CIVILE



PROGRAMME 613
Soutien aux prestations de l'aviation civile

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Aline PILLAN

Secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile

Responsable du programme n° 613 : Soutien aux prestations de l'aviation civile

Le programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile » exerce, au bénéfice des programmes opérationnels de la mission « Contrôle et exploitation aériens », une gestion mutualisée de différentes prestations notamment dans les domaines des ressources humaines, financiers, de la politique immobilière et des systèmes d'information. Ainsi, il porte les actions transversales et structurantes au profit de la DGAC.

1. Finances : une gestion 2022 marquée par une reprise du trafic aérien plus forte qu'attendue, et un recours à l'emprunt diminué de moitié

L'année 2022 confirme la dynamique de reprise du trafic aérien et la perspective de retrouver un niveau de trafic d'avant crise à l'horizon 2024-2025. En effet, l'exécution 2022 du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA) a été marquée par un trafic nettement supérieur aux prévisions inscrites en LFI pour 2022 : 88 % du niveau de 2019, en volume d'unités de service, pour une prévision de 78 % en LFI pour 2022, conformément à l'établissement du plan de performance révisé.

La LFI pour 2022 prévoyait un montant de recettes liées à l'activité, hors emprunt, de 1 671,9 M€, le montant réellement encaissé par le BACEA s'est établi à 2 026,3 M€, soit un écart de +354,4 M€, représentant une hausse de 21 % par rapport aux prévisions et de +988,3 M€ par rapport à 2021.

En ce qui concerne le volet « dépenses », l'exécution s'est établie à 2 411,9 M€ en AE et de 2 402,2 M€ en CP, soit un très bon taux de consommation de 98 % des crédits ouverts en CP, en progression de près de +23 M€ par rapport à 2021.

L'emprunt 2022 s'établit à 352 M€, soit un niveau inférieur de moitié à l'autorisation inscrite en LFI pour 2022 (709,5 M€, soit -357,5 M€) et au montant emprunté en 2021 (1 100,6 M€, soit -748,6 M€).

La dette du BACEA s'établit à 2,7 Md€ en fin d'année, contre plus de 3 Md€ initialement envisagés.

Les objectifs en matière de pilotage de la masse salariale et des emplois se sont traduits en 2022 par la réalisation d'un schéma d'emplois contraint, à hauteur de -72 ETP conformément à l'objectif fixé en LFI (une avance de - 4 ETP avait été réalisée en 2021 au titre de l'objectif 2022 fixé à -76 ETP).

En matière de masse salariale, la DGAC affiche des dépenses à hauteur de 1 220 M€, en-deçà des crédits ouverts en LFI et en LFR, et ce malgré la prise en compte sous plafond de dépenses supplémentaires pour lesquelles le budget annexe n'a pas bénéficié d'ouverture de crédits. Par ailleurs, la reprise du trafic aérien s'est traduite par la réactivation progressive et ciblée des expérimentations du contrôle de la navigation aérienne qui ont nécessité des ajustements en gestion. 11,9 M€ sont restés non consommés en fin de gestion soit 1 % des crédits ouverts en fin d'année.

2. Les travaux de modernisation et de mutualisation des fonctions supports

En 2022, le secrétariat général (SG) a poursuivi la démarche engagée de modernisation des fonctions support de la DGAC.

Une réforme ambitieuse de modernisation des fonctions support :

Actée en mars 2021, la modernisation des fonctions support engagée à la DGAC vise à mutualiser les fonctions support (ressources et activités) grâce à la mise en place de 10 secrétariats interrégionaux (8 SIR en métropole, 2 SIR ultramarins), la concentration des achats avec la mise en place de 4 pôles achats nationaux et la délocalisation de la formation à Toulouse en proximité de l'ENAC, pour y implanter un pôle national consacré à la formation généraliste transverse.

Le budget pour 2022 accompagne la mise en place de cette réforme qui poursuit les enjeux suivants :

- Améliorer l'efficacité des fonctions support ;
- Maintenir et développer la qualité de service ;
- Sécuriser la gestion ;
- Retrouver de la marge de manœuvre sur les ETP et réaliser des économies.

Au 1^{er} janvier 2022, les 8 SIR métropolitains étaient en place pour travailler pour le compte des services bénéficiaires présents dans leur périmètre géographique. Cette première année de fonctionnement a permis de nombreux ajustements en termes d'organisation interne et externe et a nécessité un accompagnement très appuyé.

La modernisation des fonctions support engagée en 2021 prévoyait notamment un objectif de – 200 ETP sur les fonctions support sur une trajectoire à 5 ans. Cet objectif est bien engagé grâce à la mise en œuvre des secrétariats inter-régionaux en métropole.

L'année 2022 a également permis d'engager la démarche dans les départements d'outremer avec la préfiguration de 2 SIR ultramarins (aux Antilles-Guyane et dans l'Océan-indien) ; au 1^{er} janvier 2023, les deux SIR ultramarins étaient en place pour un démarrage effectif.

Les travaux se poursuivent jusqu'en 2025 pour parachever et consolider cette nouvelle organisation, selon trois axes : le développement et le renforcement des compétences des agents, la consolidation des modes opératoires afin d'harmoniser les pratiques et le déploiement ou la complétude des outils support, sources de simplification et dématérialisation.

3. Systèmes d'information : poursuivre la transformation digitale

En 2022, la Direction du numérique (DNUM), récemment réorganisée, accompagne l'évolution des systèmes d'information et les usages du numérique de la DGAC avec une approche tournée vers la qualité du service rendu. Cette nouvelle direction a pour vocation d'incarner la transformation digitale et de répondre avec performance et innovation aux besoins des agents et services de la DGAC ainsi qu'aux enjeux de cybersécurité. Une fabrique digitale a été lancée début 2022 : incubateur de projets innovants, sensibilisation et acculturation des équipes de la DNUM à l'innovation au travers d'ateliers.

Par ailleurs, le système d'information financier s'est enrichi avec le déploiement en 2022 d'un portail finances qui propose des outils d'échanges entre les services opérationnels et les services support. Interfacé avec les applications financières, il permet de fluidifier la chaîne d'exécution de la dépense et la mise à disposition de restitutions de pilotage budgétaire.

4. Contrôle interne financier et démarche qualité : consolidation des travaux

Parallèlement à la mise en place des SIR, l'organisation du contrôle interne financier a évolué et a vu l'institution de référents au sein des SIR métropolitains, contribuant à consolider la démarche de contrôle interne sur l'ensemble de la chaîne de la dépense. La traçabilité et la documentation des contrôles s'est accrue grâce à l'utilisation de l'outil AGIR. Le dispositif de contrôle interne financier se voit ainsi renforcé dans le cadre de la réforme sur la responsabilité des gestionnaires publics mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2023.

S'agissant de la démarche qualité, l'année 2022 a été celle de la poursuite de la construction du système de management, dans l'objectif de l'obtention par le SG de la certification ISO 9001 au premier semestre 2023. Le réseau qualité du SG a été mis en place, avec l'arrivée des responsables du management de la performance dans les SIR.

Les outils de la démarche (contrats de service, nouvelles modalités des dialogues de gestion, évolution des indicateurs) ont été déployés et la politique qualité a été adoptée.

5. Administration exemplaire : réduire les consommations énergétiques

La DGAC a instauré début 2022 une équipe projet Services publics écoresponsables (SPE) à la DGAC afin de piloter et coordonner le dispositif SPE. Seize chantiers ont ainsi été lancés afin d'élaborer et mettre en place des plans d'actions SPE à la DGAC.

Les chantiers ont obtenu des premiers résultats dès 2022.

- En ce qui concerne le chantier 6 « Énergie et bâtiments », l'enjeu est d'établir et de déployer un plan d'actions pour réduire la consommation énergétique des bâtiments et suivre au plus près l'évolution de la consommation énergétique. En 2022, plusieurs actions ont été réalisées dans ce domaine, notamment l'achèvement des travaux financés par l'appel à projet (AAP) résilience et la certification ISO 50 001 (management de l'énergie) de 3 nouveaux bâtiments.
- Le Chantier 9 « Gestion des déchets et engagement dans l'économie circulaire (GDEEC) » a pour objectif de dresser un état des lieux et établir un plan d'actions en matière de gestion des déchets et promouvoir l'économie circulaire. Les travaux ont été initiés en 2022 avec la réalisation d'une enquête GDEEC nécessaire afin de dresser cet état des lieux de la gestion des déchets et de l'économie circulaire à la DGAC.
- Le Chantier 11 « Mobilité durable » a pour but de promouvoir la mobilité durable, verdir la flotte de véhicules DGAC, déployer des infrastructures vélo et augmenter le nombre de bornes pour véhicules électriques. En 2022, l'équipe chantier a été mise en place avec la participation du bureau de l'administration exemplaire du ministère. Un plan d'action a été établi. Un groupe de travail a notamment été lancé afin d'établir un diagnostic mobilité à la DGAC et proposer une solution nationale covoiturage domicile/travail.

6. Ingénierie aéroportuaire : valoriser le patrimoine

La Direction de l'Immobilier de l'État a formulé un avis favorable en juillet 2022 sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2021 - 2025 de la DGAC.

Bien que le parc immobilier de la DGAC se caractérise par des implantations nombreuses dont une majorité de bâtiments très spécifiques, la fonction immobilière a été considérée comme structurée et outillée. Il a été souligné que la stratégie immobilière de la DGAC est conforme aux principes de la politique immobilière de l'État.

Conscient de l'importance de mettre en œuvre une stratégie immobilière bas carbone mieux affirmée, le Service national d'Ingénierie aéroportuaire (SNIA), en qualité d'opérateur immobilier de la DGAC, s'est engagé dans différentes actions de communication. Les services de la DGAC ont notamment été sensibilisés sur la nécessité de mettre en œuvre la feuille de route règlementaire du dispositif éco-énergie tertiaire (DEET).

Par ailleurs, le SNIA a conçu et réalisé des opérations de travaux vertueuses permettant de réaliser des économies d'énergie, comme par exemple la rénovation énergétique de logements domaniaux.

7. Logistique : accompagner les agents au quotidien

En 2022, l'ensemble des fonctions logistiques au profit des agents et services DGAC ont été réunies (sauf exception) au sein des « divisions logistiques » des SIR. La continuité du service a été assurée dans l'ensemble des dimensions (entretien locataire des bâtiments, prestations fournies aux services...), ainsi que la poursuite des projets lancés localement. Dans le même temps, la filière s'est progressivement structurée afin d'améliorer les dispositifs de partage de bonnes pratiques entre les sites et la diffusion de la culture « qualité » en son sein. Elle a également contribué,

dans le cadre de ses attributions, à la mise en œuvre de la démarche nationale relative aux services publics écoresponsables au sein de la DGAC.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Egalité entre les femmes et les hommes

INDICATEUR 1.1 : Taux de femmes admises aux concours ENAC

OBJECTIF 2 : Rendre un service de gestion des ressources humaines au meilleur coût

INDICATEUR 2.1 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

OBJECTIF 3 : Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe

INDICATEUR 3.1 : Endettement / recettes d'exploitation

OBJECTIF 4 : S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe

INDICATEUR 4.1 : Taux de recouvrement des recettes du budget annexe

OBJECTIF 5 : Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques

INDICATEUR 5.1 : Coût de la formation des élèves

OBJECTIF 6 : Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger

INDICATEUR 6.1 : Taux d'insertion professionnelle des élèves

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Egalité entre les femmes et les hommes****INDICATEUR****1.1 – Taux de femmes admises aux concours ENAC**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de femmes intégrant une formation initiale	%	Non déterminé	24	24	25	25

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de femmes intégrant une formation initiale à l'ENAC est en légère progression (+1 point) par rapport à la réalisation 2021 et à la cible 2022. Plusieurs actions de l'École et du secteur visent en effet à améliorer ce taux. Il reste toutefois limité et proche du taux de féminisation des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), dont est issue la majorité des élèves de l'ENAC.

OBJECTIF**2 – Rendre un service de gestion des ressources humaines au meilleur coût****INDICATEUR mission****2.1 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,23	2,09	2,4	2,18	2,4

Commentaires techniquesSource des données: DGAC

Mode de calcul: le ratio est calculé selon la méthodologie de la fiche de l'indicateur dans le cadre de la démarche interministérielle exposée dans la circulaire de la direction du budget du 15 mars 2010. Les ETP affectés à la fonction "soutien" RH sont rapportés aux effectifs gérés par la DGAC.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Comme annoncé dans l'analyse des résultats 2021, sensiblement affectés par des effets conjoncturels, le ratio est légèrement remonté en 2022 sans toutefois atteindre la cible, ni le niveau de 2020. Cet indicateur transversal est supprimé à compter de 2023.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**3 – Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe****INDICATEUR mission****3.1 – Endettement / recettes d'exploitation**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Endettement / produits d'exploitation	%	218%	259%	Non déterminé	134	117

Commentaires techniquesSource des données : DGAC.

Mode de calcul : Cet indicateur a été mis en place à la suite des recommandations du Comité Interministériel d'Audit des Programmes (CIAP) dans son rapport en date du 17 janvier 2011. L'endettement est la somme des emprunts annuels du budget annexe déduction faite des remboursements d'emprunts annuels (capital restant dû). Les produits d'exploitation correspondent au total brut des produits de la première section. Au 31 décembre 2022, l'endettement brut s'élève à 2 709 M€ et les produits d'exploitation à 2 025 M€.

ANALYSE DES RÉSULTATS

À la fin de l'année 2022, l'encours de dette brute s'établit à 2 710 M€, soit +20 M€ par rapport à 2021. L'encours de dette est ainsi passé de 667 M€ en 2019 à 2 710 M€ (+2 042 M€) en 2022. Dans le même temps, les recettes d'exploitation ont nettement progressé, passant de 1 034 M€ en 2021 à 2 026 M€ en 2022, ce qui explique la baisse conséquente du ratio en 2022. La reprise progressive du trafic post-crise sanitaire, associée à la mise en œuvre des mécanismes européens de régulation tarifaire des redevances de navigation aérienne, permet à la DGAC de dessiner une trajectoire de désendettement à partir de 2023, qui se traduit dans la fixation d'une cible à 117 % en 2023. La cible d'encours de dette brute du BACEA au 31 décembre 2023, inscrite en LFI pour 2023, est de 2 599 M€, soit une baisse de -110 M€ par rapport à l'exécution 2022.

OBJECTIF**4 – S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe****INDICATEUR****4.1 – Taux de recouvrement des recettes du budget annexe**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de recouvrement de la TAC	%	98,9	82,57	90	96,8	99

Commentaires techniquesSource des données : agence comptable du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ».Mode de calcul : Les taux de recouvrement N sont calculés à partir des données de l'agence comptable au 31/12/N (RSTCA « vols N-1 ») et au 31

décembre N (TAC N-1). La méthodologie de calcul est modifiée en ce qu'elle permet de millésimer les taux qui étaient jusqu'ici calculés tous exercices confondus :

- **taux de recouvrement de la RSTCA métropole** : il s'agit d'un taux brut par période de vols. Le dénominateur est calculé en prenant en compte les titres de recettes pris en charge au titre d'une année de vols donnée, indépendamment de la situation des redevables (= incluant les compagnies en procédure collective (redressement, liquidation judiciaire)), montant duquel sont retranchés les réductions de titre et dégrèvements afférents à cette même période de vols. Le numérateur est constitué du montant des recouvrements RSTCA métropole comptabilisés sur les titres afférents à cette même année de vols. L'exclusion de l'outre-mer du calcul de la RSTCA provient du fait, qu'actuellement, certains services localisés outre-mer ne millésiment pas les périodes de vols sur les titres de recette lors de la prise en charge par les comptables dans le système d'information financier. Il en ressort l'impossibilité de calculer des taux par période de vol pour ces services. Une action a été menée en 2016 par la DSNA pour harmoniser les pratiques dans les services d'outre-mer.

- **taux de recouvrement de la TAC** : il s'agit d'un taux brut par exercice de prise en charge. Le dénominateur est calculé en prenant en compte les prises en charge de l'exercice N (titre de régularisation sur paiements spontanés, titres sur défaut de paiement et titres sur contrôles d'assiette), indépendamment de la période des vols et de la situation des redevables (incluant les compagnies en procédure collective (redressement, liquidation judiciaire)), montant duquel sont retranchés les réductions de titres et dégrèvements comptabilisés sur le même exercice. Le numérateur est constitué de l'ensemble des encaissements réels et des recettes d'ordre (admission en non-valeur et remise gracieuse) afférents aux titres pris en charge sur l'exercice considéré.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les mesures mises en œuvre par l'État d'une part, et le rétablissement progressif du trafic aérien d'autre part, ont limité les défaillances contributives des redevables de la taxe.

Associés à un pilotage fin de l'action en recouvrement, ces éléments ont permis de recouvrer 99,38 % de la part des créances bénéficiant d'un moratoire ou d'un plan de règlement. Le taux brut global pour 2022 s'établit quant à lui à 96,8 %, soit près de 7 points au-dessus de la cible initialement fixée à 90 %.

Cette bonne performance a conduit à fixer à 99 % la cible à atteindre pour chacun des exercices 2023 à 2025.

OBJECTIF

5 – Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques

INDICATEUR

5.1 – Coût de la formation des élèves

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Coût unitaire de la formation d'un élève ingénieur ENAC	€/élève	61 761	65 110	61 000	Non connu	63000

Commentaires techniques

Source des données : comptabilité analytique de l'ENAC Mode de calcul :

Le coût unitaire est un coût complet qui comprend les coûts directs de fonctionnement associés à la formation (documentation pédagogique, fournitures et entretien divers des moyens pédagogiques, sous-traitance de formation, carburant et pièces détachées avion...), les coûts directs de personnel associés à la formation (enseignants et instructeurs, ainsi que techniciens de maintenance simulateur et avion), les coûts indirects de fonctionnement et de personnel (encadrement, fonctions administratives, logistique et autres fonctions support...) et les amortissements associés aux moyens utilisés pendant la formation. Le coût direct de la formation est obtenu par l'addition des coûts directs issus du logiciel financier et de la valorisation des temps imputés sur les promotions de l'ENAC. Au total ainsi obtenu on applique en cascade les taux de support pédagogique et de frais généraux issus de la comptabilité analytique de l'année précédant celle étudiée pour obtenir le coût complet de la formation. Pour obtenir le coût moyen à l'élève, on divise le montant total obtenu par le nombre moyen d'élèves formés par promotion sur l'année. Il s'agit d'un changement de méthode rendu nécessaire par les délais de production de cet indicateur pour le RAP de l'année n au mois de mars n+1 car les résultats complets de la comptabilité analytique ne sont disponibles qu'en juin n+1.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Objectifs et indicateurs de performance

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le coût unitaire de la formation d'un ingénieur ENAC est calculé en comptabilité analytique. Il s'agit un coût complet, qui prend en compte les coûts directement liés à la formation (documentation pédagogique, heures d'enseignement sur la formation, etc.) mais également une quote-part des frais de structure (charges fixes) de l'ENAC (charges liées aux fonctions support de l'ENAC, aux bâtiments, etc.). Selon les principes de la comptabilité analytique, ces charges fixes sont réparties au prorata des différentes activités, et notamment formations, de l'École.

Du fait de la crise sanitaire, les ressources propres de l'École et les activités associées ont baissé. En particulier, les effectifs formés sur ressources propres ont diminué (baisse du nombre de cadets en formation au pilotage ou d'élèves en master par exemple). Dans ces conditions, même si les frais de structure ENAC ont baissé au global du fait du plan d'économie mis en œuvre face à la crise, leur répartition analytique entre les différentes formations a été modifiée en défaveur des formations d'ingénieur ENAC, dont le volume est resté inchangé. Cette évolution, liée à la méthode retenue pour le calcul de l'indicateur, conduit donc à une hausse mathématique du coût analytique des formations IENAC, alors même que le coût direct de la formation a peu évolué.

Ainsi, malgré les économies réalisées en matière de fonctionnement, le coût unitaire de la formation d'un élève ingénieur ENAC a augmenté, à méthodologie constante, d'environ +5 % en 2021 par rapport à 2020.

En 2022, le changement de logiciel financier de l'ENAC et l'absence temporaire de fiabilisation des données analytiques de cet outil à fin 2022 ne permettent pas de produire l'indicateur selon la méthodologie retenue. Une extrapolation, au vu de l'activité de l'ENAC sur ressources propres, conduit, en première approximation, à un maintien du coût unitaire par rapport à 2021. La reprise d'activité constatée au cours de l'année 2022 devrait en revanche avoir un impact favorable et faire diminuer le coût unitaire des formations d'ingénieurs ENAC dès 2023.

OBJECTIF

6 – Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger

INDICATEUR**6.1 – Taux d'insertion professionnelle des élèves**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'insertion professionnelle des élèves civils ingénieurs (IENAC) six mois après la délivrance de leur diplôme	%	92,6	81	85	Non connu	90

Commentaires techniques

Source des données : base de données « Aurion », outil de suivi de la scolarité des élèves à l'ENAC.

Mode de calcul : Chaque année, la conférence des grandes écoles (CGE) conduit une enquête sur l'insertion des jeunes diplômés. Pour y répondre, la direction des études de l'ENAC, avec la collaboration de l'association des anciens élèves, adresse un questionnaire aux nouveaux ingénieurs diplômés des deux années précédentes. Les résultats de l'année ne sont disponibles qu'à la fin du premier semestre de l'année qui suit la délivrance du diplôme. Ce questionnaire adressé en fin d'année civile permet, six mois environ après la délivrance du diplôme, de connaître le degré d'insertion dans le monde de travail des élèves de l'ENAC qui sont identifiés dès la signature de leur premier contrat de recrutement, quel que soit le type de contrat de travail (CDI, CDD), de poste et de secteur d'activité. Le taux constaté pour les ingénieurs IENAC est enfin comparé, dans un but d'étalonnage, avec le taux net d'emploi des diplômés de la dernière promotion ingénieurs de la conférence des grandes écoles. Il faut noter que la scolarité à la carte de la troisième année (période de substitution à l'étranger, puis stage en entreprise) a entraîné un allongement de la scolarité pour certains élèves pouvant aller jusqu'en décembre.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La crise sanitaire débutée en 2020 s'est poursuivie en 2021 et a eu un impact fort sur l'insertion des jeunes diplômés ingénieurs ENAC. La baisse du taux d'insertion constatée en 2021 est conforme à ce qui avait été prévu et reste conjoncturelle compte tenu de la reprise dans le secteur de l'aviation. Pour l'année 2022, les résultats de l'enquête de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) ne sont pas disponibles à ce stade (prévus pour mars 2023), mais les premiers éléments montrent une nette reprise des embauches du secteur et du taux d'employabilité des IENAC civils. La cible 2022 devrait donc être atteinte voire dépassée.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	1 371 952 278	1 395 559 558	297 000	1 371 952 278	1 386 985 626	297 000
Achats et services extérieurs	32 099 370	52 617 520	297 000	32 099 370	44 489 729	297 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	508 000	621 426		508 000	610 106	
Charges éligibles au titre 2	1 214 064 670	1 219 971 513		1 214 064 670	1 219 971 513	
Subventions, transferts et interventions	94 000 000	94 000 000		94 000 000	94 000 000	
Autres charges de gestion courante	8 700 000	10 505 685		8 700 000	10 071 938	
Charges financières	22 274 238	17 450 160		22 274 238	17 450 160	
Charges exceptionnelles	306 000	393 255		306 000	392 181	
Section des opérations en capital	382 535 920	347 352 332	56 912	382 535 920	349 026 190	56 912
Amortissements des prêts et avances	347 978 384	331 975 908		347 978 384	331 975 908	
Acquisitions d'immobilisations	34 557 536	15 376 424	56 912	34 557 536	17 050 282	56 912
Total	1 754 488 198	1 742 911 890	353 912	1 754 488 198	1 736 011 816	353 912

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
01 – Ressources humaines et management	1 227 085 670	1 231 772 060	92 000	1 227 085 670	1 230 997 134	92 000
Section des opérations courantes	1 226 715 670	1 231 772 060	92 000	1 226 715 670	1 230 997 134	92 000
Section des opérations en capital	370 000			370 000		
02 – Logistique	60 149 906	64 713 763	261 912	60 149 906	58 588 614	261 912
Section des opérations courantes	28 962 370	52 337 339	205 000	28 962 370	44 538 332	205 000
Section des opérations en capital	31 187 536	12 376 424	56 912	31 187 536	14 050 282	56 912
03 – Affaires financières	370 252 622	349 426 067		370 252 622	349 426 067	
Section des opérations courantes	22 274 238	17 450 160		22 274 238	17 450 160	
Section des opérations en capital	347 978 384	331 975 908		347 978 384	331 975 908	
04 – Formation aéronautique	97 000 000	97 000 000		97 000 000	97 000 000	
Section des opérations courantes	94 000 000	94 000 000		94 000 000	94 000 000	
Section des opérations en capital	3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000	
Total	1 754 488 198	1 742 911 890	353 912	1 754 488 198	1 736 011 816	353 912

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 005 687	353 912	6 843 268	1 005 687	353 912	6 843 268
Total	1 005 687	353 912	6 843 268	1 005 687	353 912	6 843 268

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2022		276 035		276 035				
05/2022		192 230		192 230				
06/2022		2 110		2 110				
10/2022		18 559		18 559				
Total		488 934		488 934				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2022		74 910		74 910				
05/2022		228 629		228 629				
07/2022		15 558		15 558				
10/2022		35 237		35 237				
11/2022		6 000 000		6 000 000				
Total		6 354 334		6 354 334				

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2022		3 808 238						
Total		3 808 238						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/02/2022		305 592		380 473				
Total		305 592		380 473				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2022				9 976 396				
Total				9 976 396				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						20 826 554		20 826 554
Total						20 826 554		20 826 554

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022	17 900 000		17 900 000					
01/12/2022					3 100 000	3 000 000	3 100 000	5 000 000
Total	17 900 000		17 900 000		3 100 000	3 000 000	3 100 000	5 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	17 900 000	10 957 098	17 900 000	17 200 137	3 100 000	23 826 554	3 100 000	25 826 554

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

PASSAGE DU PLF À LA LFI

Néant

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Néant

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Mouvements réglementaires sur le programme 613 :

- Par arrêté du 25 janvier 2022 (JORF du 2 février 2022) portant report de crédits, **3,81 M€** en AE, correspondant aux AE affectées non engagées de 2021 (AENE) ont été ouverts sur le programme 613 ;
- Par arrêté du 2 février 2022 (JORF du 3 février 2022) portant report de crédits, ont été ouverts sur le programme 613, **0,31 M€ en AE et 0,38 M€ en CP** correspondant aux fonds de concours de 2021 sur 2022 ;
- Par arrêté du 24 février 2022 (JORF du 1^{er} mars 2022) portant report de crédits, ont été ouverts sur le programme 613, **9,98 M€ en CP** correspondant aux crédits non affectés de 2021 sur 2022 ;
- Par décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance, les montants de **20,83 M€ en AE et en CP** ont été annulés sur le programme 613 en HT2.
- Par la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, les montants de **17,9 M€ en AE et en CP** ont été ouverts sur le programme 613 en T2.
- Par la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de Finances rectificative pour 2022, les montants de **3,1 M€ en AE et en CP** ont été annulés sur le programme 613 en T2 et les montants de **3 M€ en AE et 5 M€ en CP** ont été annulés sur le programme 613 en HT2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Un montant global de 6,84 M€ en AE et CP a été ouvert en 2022 sur le programme P613 au titre des fonds de concours et attributions de produits et se décompose comme suit :

- Les fonds de concours (6,35 M€) correspondent principalement au versement par l'Aéroport de Nice-Côte-d'Azur (ACA) de 6 M€ pour le financement d'une opération immobilière d'aménagement de logement pour la gendarmerie du transport aérien (GTA).
- Les attributions de produits (0,49 M€) correspondent pour l'essentiel à des produits de cessions à la suite de la vente de biens mobiliers, conformément au décret n° 2006-1004 du 10 août 2006.

La consommation des fonds de concours et attributions de produits au titre de 2022 est ventilée comme ci-dessous :

- Au titre des fonds de concours, le montant exécuté s'élève à 6,2 M€ en AE et 6,16 M€ en CP. Les 6 M€ en AE et en CP correspondent principalement à l'opération ponctuelle conduite par la métropole de NICE COTE d'AZUR dans le cadre de la participation au programme de construction immobilière au profit de la Gendarmerie du Transport Aérien (GTA). Il s'agit du 4^e et dernier versement attendu de la part de l'Aéroport Côte d'Azur (ACA). Cette opération a été finalisée en gestion 2022.
- Au titre des attributions de produits, le montant exécuté s'élève à 293 k€ en AE et en CP et correspond pour l'essentiel à la cession des matériels.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

Une réserve pour aléas de gestion a hauteur de 30 M€ en AE et en CP a été appliquée sur l'ensemble des crédits de la mission « Contrôle et exploitation aériens » au titre de l'exercice 2022.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1200 – Administratifs et cadres	0,00	2 818,00	2 754,00	0,00	2 750,00	-4,00
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	0,00	3 951,00	3 969,00	0,00	3 957,00	-12,00
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	0,00	3 052,00	3 103,00	0,00	3 007,00	-96,00
1203 – Ouvriers et personnels navigants	0,00	585,00	625,00	0,00	575,00	-50,00
Total	0,00	10 406,00	10 451,00	0,00	10 289,00	-162,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1200 – Administratifs et cadres	0,00	0,00	-77,61	+9,61	+15,54	-5,93
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	0,00	0,00	+25,34	-19,34	+29,24	-48,58

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	0,00	0,00	-33,09	-11,91	+5,35	-17,26
1203 – Ouvriers et personnels navigants	0,00	0,00	+14,78	-24,78	-7,57	-17,21
Total	0,00	0,00	-70,58	-46,42	+42,56	-88,98

L'écart à la réalisation du plafond d'autorisation d'emplois constaté à hauteur de -162 ETPT en 2022 s'explique essentiellement par un nombre de mouvements supérieur aux prévisions et un cadencement dans leur réalisation différente de celui prévu en LFI : ainsi la réalisation des entrées s'est globalement faite plus tard que prévue en LFI, et les sorties ont été réalisées de façon anticipée par rapport à la LFI.

Des corrections techniques à hauteur de -70,58 ETPT ont été intégrées. Elles traduisent :

- L'exclusion, à compter de 2022, des apprentis dans le décompte des ETPT, soit – 32 ETPT ;
- La réalité des emplois créés ou supprimés entre la prévision et la réalisation, au sein de chaque catégorie (promotions internes dans la catégorie 2 depuis la catégorie 3) ;
- Les décalages de prise en compte dans l'outil de suivi de la paye des entrées et des sorties comptabilisées au titre du schéma d'emplois.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		dont départs en retraite			dont primo recrutements		Réalisation	Prévision PAP
1200 – Administratifs et cadres	182,00	92,00	6,20	216,00	40,00	7,60	+34,00	+5,00
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	113,00	94,00	6,40	44,00	34,00	9,30	-69,00	-58,00
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	124,00	99,00	6,50	113,00	107,00	7,70	-11,00	-8,00
1203 – Ouvriers et personnels navigants	35,00	27,00	6,20	9,00	0,00	9,50	-26,00	-15,00
Total	454,00	312,00		382,00	181,00		-72,00	-76,00

La réalisation du schéma d'emplois au 31 décembre 2022 conduit à l'objectif de – 72 ETP fixés dans le projet annuel de performance 2022 (-4 ETP ont été réalisés par anticipation en 2021). Le volume d'entrées et de sorties réalisées s'établit à 382 entrées et 454 départs.

Le solde par catégories s'élève à +34 ETP pour la catégorie 1 ; -69 ETP pour la catégorie 2 ; -11 ETP pour la catégorie 3 et – 26 ETP pour la catégorie 4.

SORTIES RÉALISÉES EN 2022

Les sorties s'établissent à 454 ETP, supérieures de 116 ETP par rapport à la LFI prévue à 338.

L'évolution des flux constatée en gestion 2022 se traduit par une stabilité des départs à la retraite par rapport aux prévisions en LFI (+19 ETP). L'augmentation des départs concerne les « autres départs » (+93 ETP) qui concernent

pour partie des mutations et détachements sortants mais également les départs définitifs (-50 ETP) qui concernent une partie de démissions, décès (11 ETP) et radiations. Ces éléments concernent toutes les catégories d'emplois.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2022

Les entrées s'établissent à 382 ETP pour 262 prévues en LFI, soit un écart de +120 ETP. Les entrées supplémentaires ont été réalisées pour compenser les départs supplémentaires constatés sur les différentes catégories en axant les recrutements sur les besoins prioritaires. Les recrutements ont été effectués sur la Catégorie 1 qui offre plus de flexibilité en gestion pour le recrutement en comparaison des autres catégories.

Les recrutements prévus par voie de concours ont été réalisés selon les prévisions, avec la spécificité de recrutement d'une seule promotion ICNA (catégorie 2).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	10 451,00	10 289,00	0,00	0,00	-70,58	-46,42	+42,56	-88,98
Total	10 451,00	10 289,00	0,00	0,00	-70,58	-46,42	+42,56	-88,98

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	-76,00	-72,00
Total	-76,00	-72,00

Le schéma d'emplois a été réalisé à -72 ETP car en gestion 2021, un solde à -4 ETP avait été réalisé et constituait une avance au titre des objectifs du schéma d'emplois 2022 fixé en LFI à -76 ETP.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ressources humaines et management	10 451,00	10 289,00
Total	10 451,00	10 289,00
Transferts en gestion		0,00

Initialement prévu à 10 502 ETPT, le plafond d'emplois du BACEA a été réduit de -51 ETPT, le ramenant ainsi à hauteur de 10 451 ETPT en 2022, en raison :

- d'une part, d'un abattement de 19 ETPT appliqué au titre de l'article 11 de la loi n° 2018-32 de programmation des finances publiques ;

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

- d'autre part, de l'exclusion des apprentis dans le décompte du plafond d'emplois (-32 ETPT), en application de l'amendement N° II-35-12 au projet de loi de finances 2022.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
45,00	0,63	0,41

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	815 397 149	840 892 606	843 917 122
Cotisations et contributions sociales	358 028 413	362 553 803	364 166 547
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	277 806 791	282 213 736	282 957 611
– Civils (y.c. ATI)	260 468 314	264 700 875	265 444 750
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	17 338 477	17 512 861	17 512 861
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	7 161 445		6 910 452
Autres cotisations	73 060 177	80 340 067	74 298 484
Prestations sociales et allocations diverses	11 304 117	10 618 261	11 887 843
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 184 729 678	1 214 064 670	1 219 971 513
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	906 922 887	931 850 934	937 013 902
FDC et ADP prévus en titre 2			

Les crédits initialement ouverts en LFI d'un montant de 1 214 M€ ont fait l'objet de trois mouvements en cours de gestion :

- -0,63 M€ au titre d'une fongibilité asymétrique technique ;
- +17,9 M€ ouverts en LFR I, notamment afin de financer la revalorisation de la valeur du point d'indice de +3,5 % intervenue en juillet 2022 ;
- -3,1 M€ annulés en LFR II.

L'exécution 2022 du titre 2 s'élève à 1 220 M€. Le solde de fin de gestion s'élève donc à 11,9 M€ soit 1 % des crédits ouverts.

Hors CAS pensions et subvention d'équilibre au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPØEIE), les dépenses s'élèvent à 937 M€.

En gestion, la DGAC a financé sous plafond des mesures interministérielles pour lesquelles le budget annexe n'a fait l'objet d'aucune ouverture de crédits dédiés : l'indemnité télétravail, le passage des personnels équipement au RIFSEEP, la revalorisation des agents de catégorie C, l'indemnité inflation.

Par ailleurs, après plus d'une année de suspension, l'année 2022 a été l'année de reprise des expérimentations du contrôle de la navigation aérienne (option 1bis). Enfin, conformément aux années précédentes et aux prévisions, la

DGAC a effectué un versement de 2,7 M€ vers le fonds ATC (allocation temporaire complémentaire) au titre de la contribution employeur.

L'exécution 2022 s'élève à 282,3 M€ au titre du CAS pensions dont 17,51 M€ au titre de la subvention d'équilibre au fonds SPŒIE.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	909,82
Exécution 2021 hors CAS Pensions	906,92
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	
Débasage de dépenses au profil atypique :	2,90
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,36
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	3,27
Impact du schéma d'emplois	-1,84
EAP schéma d'emplois 2021	1,89
Schéma d'emplois 2022	-3,74
Mesures catégorielles	1,22
Mesures générales	8,54
Rebasage de la GIPA	0,18
Variation du point de la fonction publique	8,36
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,95
GVT positif	19,80
GVT négatif	-15,85
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,30
Indemnisation des jours de CET	0,38
Mesures de restructurations	0,92
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	14,03
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,26
Autres variations	13,77
Total	937,01

La sous-exécution des crédits HCAS s'explique par ces principaux facteurs :

- Le socle d'exécution n-1 a été retraité pour tenir compte de l'exécution 2021, ce qui a engendré une baisse de -7,6 M€ par rapport à la LFI 2022 ;
- Une augmentation des flux entrants et sortants et un décalage dans l'année de ces flux ont généré un impact schéma d'emplois de -1,82 M€ contre 0,06 M€ prévus en LFI ;
- Les entrées et les sorties plus nombreuses conduisent en exécution à un GVT solde en baisse de -3,3 M€ par rapport à la LFI ;
- Les dépenses liées aux mesures de restructuration se sont élevées à 0,9 M€, contre 2 M€ prévus en LFI ;
- Le dispositif de protection sociale complémentaire, qui prévoyait un financement de 1,9 M€, s'est élevé à 1,1 M€ ;

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

- L'impact de la revalorisation de la valeur du point d'indice s'est révélé inférieur à la prévision à hauteur de 0,7 M€ ;
- Les « autres variations » comportent le financement des expérimentations du contrôle de la navigation aérienne (option 1 bis), de l'indemnité inflation, du montant de revalorisation des agents de catégorie C, ainsi que le montant dédié à la protection sociale complémentaire.

L'exécution 2022 laisse apparaître un solde disponible inférieur aux années précédentes (-9 M€ par rapport aux crédits disponibles).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1200 – Administratifs et cadres	56 889	75 365	67 672	48 322	66 806	59 188
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	37 510	109 821	116 740	33 237	102 421	107 731
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	30 027	79 157	85 576	26 090	72 336	77 656
1203 – Ouvriers et personnels navigants	41 426	64 779	62 843	30 114	52 941	50 403

L'évolution des coûts moyens traduit la revalorisation de la valeur du point d'indice intervenue en juillet 2022.

Les coûts moyens observés sont stables par rapport à ceux fixés en LFI.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						1 218 000	1 218 000
Passage au RIFSEEP des personnels à statut Equipement	285	A et B	ITPE, TSDD	01-2022	12	1 218 000	1 218 000
Total						1 218 000	1 218 000

L'année 2022 a permis la transposition des régimes indemnitaires des corps équipement au RIFSEEP. Cette transposition a nécessité un financement dédié afin de permettre la mise en adéquation des situations individuelles des personnels au RIFSEEP déjà existant.

Dépenses pluriannuelles

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 528 186 807	CP ouverts en 2022 * (P1) 532 429 846
AE engagées en 2022 (E2) 522 940 377	CP consommés en 2022 (P2) 516 040 303
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 4 630 907	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 19 691 906
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 615 523	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 496 348 397

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 26 984 150				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) -33 884 225				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) -6 900 075	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 19 691 906	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) -26 591 981
AE engagées en 2022 (E2) 522 940 377	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 496 348 397	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 26 591 981
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 25 990 129
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) -25 990 129

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Ressources humaines et management**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	1 226 715 670	1 231 772 060	92 000	1 226 715 670	1 230 997 134	92 000
Achats et services extérieurs	3 573 000	2 573 235	92 000	3 573 000	1 827 199	92 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	298 000	368 968		298 000	358 112	
Charges éligibles au titre 2	1 214 064 670	1 219 971 513		1 214 064 670	1 219 971 513	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante	8 700 000	8 667 420		8 700 000	8 650 463	
Charges financières						
Charges exceptionnelles	80 000	190 924		80 000	189 848	
Section des opérations en capital	370 000			370 000		
Amortissements des prêts et avances						
Acquisitions d'immobilisations	370 000			370 000		
Total	1 227 085 670	1 231 772 060	92 000	1 227 085 670	1 230 997 134	92 000

En 2022, les crédits imputés en T5 en budgétisation et finalement imputés en T3 se sont élevés à 20,6 M€ en AE et 24.4 M€ en CP. Ce redéploiement, porté principalement par la direction du numérique (DNUM) à hauteur de 20,6 M€ en AE et de 19,4 M€ en CP, résulte de l'impossibilité pour la DNUM d'imputer l'intégralité des dépenses de développement informatique en investissement. Pour les autres services, dont le service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA), la fongibilité était liée à l'imputation en fonctionnement d'une part importante de l'entretien lourd des bâtiments et des logements, des prestations de services et la maintenance des matériels.

Le redéploiement T5/T3 traduit la difficulté des services à identifier dans leurs nouvelles opérations la part relevant de l'investissement de celle relevant du fonctionnement. Les phases d'études, les développements liés à des démarches d'amélioration continue des progiciels ainsi que les assistances à maîtrise d'ouvrage relèvent désormais du fonctionnement. Le maintien en conditions opérationnelles des bâtiments et des installations s'impute également en fonctionnement, y compris pour des travaux d'ampleur comme une réfection d'ascenseurs ou le changement d'un centralisateur incendie.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS**

Les dépenses relatives aux « achats et services extérieurs » de l'action 1 du programme 613 s'élèvent à 2,57 M€ en AE et 1,83 M€ en CP pour une prévision LFI 22 de 3,57 M€ en AE et en CP.

- **Administration centrale**

Les montants exécutés en « achats et services extérieurs » par l'administration centrale représentent 2,4 M€ en AE et 1,8 M€ en CP contre 3,3 M€ en AE et en CP programmés en LFI 2022. L'écart de -1,1 M€ en AE et de -1,7 M€ en CP par rapport à la LFI concerne principalement les dépenses de communication, et les dépenses juridiques.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Les principales dépenses d'achats et services extérieurs réalisés en 2022 par l'administration centrale se répartissent comme suit :

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE	Prix €	CP
Dépenses de formation	10 000	Journées de formation *	80 €	1 114 031	88 €	597 455
Dépenses de communication	1 106	Agents de l'administration centrale	522 €	328 235	456 €	328 235
Gestion des ressources humaines	1 106	Agents de l'administration centrale	396 €	304 601	205 €	304 601
Dépenses juridiques	1 106	Agents de l'administration centrale	536 €	260 355	433 €	108 379
TOTAL				2 007 223		1 338 670

- **Autres services**

Les montants exécutés en « achats et services extérieurs » pour les services déconcentrés représentent 0,05 M€ en AE et en CP, pour une prévision de 0,235 M€ en AE et en CP en LFI 2022.

Les dépenses du service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) d'un montant de 0,105 M€ en AE et en CP en LFI 2022 ont été exécutées dans l'action 2 afin de correspondre au référentiel budgétaire du BACEA.

Les dépenses des services d'outre-mer ont atteint 0,05 M€ en AE et en CP selon la répartition suivante :

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE	CP
Formation	460	Agents concernés	115 €	42 396 €	38 679 €
Communication	460	Agents concernés	137 €	10 136 €	14 112 €
TOTAL				52 532 €	52 791 €

IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS HORS TITRE 2

Le montant exécuté s'établissant à 0,36 M€ en AE et en CP est proche de la prévision initiale de 0,29 M€ en AE et CP. Ce poste concerne plus particulièrement le versement de la contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les montants exécutés en « autres charges de gestion courante » représentent 8,67 M€ en AE et 8,65 M€ en CP (LFI 2022 8,70 M€ en AE et en CP).

- **Administration sociale**

Les dépenses de communication sont exécutées à hauteur de 0,22 M€ en AE et 0,19 M€ en CP (contre 0,14 M€ en AE et en CP en LFI 2022).

La dépense liée à la contribution à la mutuelle santé des agents de la DGAC est exécutée par l'action sociale à hauteur de 1,12 M€ (contre 1,4 M€ en AE et en CP en LFI pour 2022).

- **Action sociale**

Le budget de l'action sociale inscrit en LFI 2022 était de 8,73 M€ en HT2 (AE/CP). A la suite d'une annulation de crédits fin 2022, le budget en AE a été réduit à 7,33 M€.

Malgré cette annulation de crédits en AE, les dépenses HT2 de l'action sociale en 2022 ont été de 8,46 M€ en AE et en CP. Ces dépenses supplémentaires en AE ont été permises essentiellement via le mécanisme de rétablissement de crédits de Météo-France pour la politique d'action sociale commune et incluent le fonds de concours FIPHFP (0,2 M€ en AE/CP), qui comprend des crédits politique handicap et des crédits réservations de berceaux (contrats territoriaux réservataire employeur - CTRE, ex-Contrat enfance jeunesse - CEJ).

L'impact de la crise sanitaire s'étant arrêté début d'année 2022, les principaux postes de dépenses que sont la restauration et la vie associative, qui représentent environ 70 % des dépenses d'action sociale, ont augmenté respectivement de 9,6 % en AE (5,2 M€ à 5,7 M€) et de 40 % en CP (4,2 M€ à 5,7 M€) au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021.

- *La restauration et les titres restaurant*

Avec la fin des restrictions sanitaires, les dépenses des sites de restauration collective ont bondi de 30 % en AE (1,7 M€ à 2,3 M€) et de 40 % en CP (1,6 M€ à 2,2 M€) en 2022 par rapport à 2021. Un retour plus important et progressif des convives a permis cette hausse de consommation. S'agissant des titres restaurant, la consommation est stable.

- *Les subventions aux associations nationales et locales*

Les associations ont retrouvé un fonctionnement normal de leurs activités. Pour les associations nationales, ces activités concernaient principalement des voyages et l'organisation des colonies (association « ARAMIS »), la participation à des compétitions sportives dans le milieu de l'aéronautique (association « UNASACEM ») et l'organisation de journées retraités (association « ANAFACEM »).

En ce qui concerne les subventions locales, les comités locaux d'action sociale (CLAS), dès la levée des consignes sanitaires nécessaire à l'encadrement des activités, ont pu augmenter leur consommation de près de 50 % en 2022 par rapport à 2021. Des actions non réalisées en 2021 et reportées en 2022 ont également permis de consommer la totalité de leur budget alloué en 2022.

- *Autres dépenses*

Des écarts moindres portent sur les postes « famille et prévention », ces dépenses étant relativement stables. S'agissant des dépenses de logement, plus de 0,50 M€ ont été consacrés à de la réservation de logements en faveur des agents de l'aviation civile. A ces dépenses, s'ajoutent celles du fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), financés via fonds de concours à plus de 95 %.

Type de dépense	Effectif concerné	Réalisation titre 3 AE	Réalisation titre 3 CP
Restauration collective	10 561	2 317 006	3 282 702
Logement*, prêt immobilier	13702	1 027 381	539 332
Associations	13702*	3 117 752	2 941 689
Famille, vacances	13702*	621 368	384 521
Prévention, secours	13702*	145 875	86 185
Protection sociale complémentaire	10561	1 120 973	1 120 973
FIPHFP (dépenses Fonds de concours FIPHFP)	10561	102 616	106 328
Autres	10 561	2 325	2 325
	TOTAL	8 455 297	8 464 055

*prestations DGAC communes pour les agents DGAC et Météo France

■ CHARGES EXCEPTIONNELLES

En prévision initiale, les charges exceptionnelles de l'action 1 étaient constituées de dépenses juridiques.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

En exécution, les dépenses sur ce poste correspondent principalement au financement de la convention du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) pour 0,178 M€ et au paiement des intérêts moratoires pour la différence.

ACTION**02 – Logistique**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	28 962 370	52 337 339	205 000	28 962 370	44 538 332	205 000
Achats et services extérieurs	28 526 370	50 044 285	205 000	28 526 370	42 662 530	205 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	210 000	252 458		210 000	251 994	
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante		1 838 265			1 421 475	
Charges financières						
Charges exceptionnelles	226 000	202 331		226 000	202 333	
Section des opérations en capital	31 187 536	12 376 424	56 912	31 187 536	14 050 282	56 912
Amortissements des prêts et avances						
Acquisitions d'immobilisations	31 187 536	12 376 424	56 912	31 187 536	14 050 282	56 912
Total	60 149 906	64 713 763	261 912	60 149 906	58 588 614	261 912

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS**

Les dépenses relatives aux « achats et services extérieurs » de l'action 2 du programme 613 s'élèvent à 50,04 M€ en AE et 42,66 M€ en CP, pour une prévision en LFI pour 2022 de 28,53 M€ en AE et en CP.

- **Administration centrale du secrétariat général**

Les montants consommés en 2022, soit 10,59 M€ en AE et 8,77 M€ en CP (LFI 2022 12,06 M€ en AE et CP) concernent plus particulièrement :

- les dépenses de modernisation des fonctions supports : 1,76 M€ en AE et en CP ;
- les dépenses de soutien du service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA) et de l'agence comptable : 0,43 M€ et 0,54 M€ en CP ;
- les dépenses des secrétariats interrégionaux (SIR) mis en place le 1^{er} janvier 2022 pour 2 M€ en AE et 0,9 M€ en CP ;
- le soutien logistique des services centraux du siège : 6,4 M€ en AE et 5,5 M€ en CP.

- **Autres services rattachés au secrétariat général**

a) Les dépenses de la direction du numérique

	Réalisé		Écarts	
	AE	CP	AE	CP
1- Gouvernance SI, Modernisation et supports log/RH (Direction-CAB, FAB, mission ACF, mission QPSO)	1 185 678	2 884 660	-910 322	788 660
2 - Support et pilotage des SIR (domaine SPS)	3 385 033	1 023 334	3 035 033	673 334
3 - Applications métiers (dont financières et ressources humaines (domaine PNM))	3 507 344	4 995 062	1 251 344	2 739 062
4 - Environnement de travail numérique (domaine ETN)	5 275 978	3 074 071	3 775 978	1 574 071
5 - Infrastructures, réseaux et intégration SI, architecture data et sécurité (domaines IRIS et ADS)	10 479 540	7 705 390	8 458 040	5 683 890
TOTAL	23 833 573	19 682 518	15 610 073	11 459 018

Les dépenses relatives aux « achats et services extérieurs » de la DNUM s'élèvent à 23,83 M€ en AE et 19,68 M€ en CP soit un écart respectivement de +15,6 M€ en AE et +11,5 M€ en CP par rapport à la LFI 2022.

Les écarts sur les dépenses de fonctionnement sont portés principalement par les postes suivants :

- gouvernance SI, modernisation et support Log. RH (-0,9 M€ en AE et +0,78 M€ en CP) : l'écart résulte essentiellement du report de dépenses vers 2023 pour une prestation d'audit et de conseil DNUM ainsi que des prestations de réaménagement des locaux de la DNUM. Il tient compte du transfert de prestations lié à la rénovation du toit vers le SNIA ;
- support et pilotage des SIR (+3 M€ en AE et +0,6 M€ en CP) : les prestations sous-estimées lors des travaux de PLF ont été finalement réalisées exclusivement sur du fonctionnement. Les dépenses portent sur la mise en place du centre de service national (CSN), projet phare du nouveau schéma directeur dans le cadre de la démarche d'amélioration continue des services. Ces dépenses prennent également en compte les prestations d'administrateur informatique de gestion (AIG) à hauteur de 1,1 M€ ;
- applications métiers dont applications financières et RH (+1,3 M€ en AE et +2,7 M€ en CP) : l'écart est porté essentiellement par le SIF (application financière) avec l'augmentation des coûts liés au renouvellement du marché de tierce maintenance applicative (TMA). L'écart s'explique également par la hausse des coûts d'assistance à maîtrise d'œuvre pour pallier la baisse des effectifs internes et à la croissance des besoins métiers ;
- environnement de travail numérique (+3,7 M€ en AE et +1,6 M€ en CP) : l'écart résulte de la prise en compte d'une part des surcoûts générés par le projet VEGA suite au maintien à un haut niveau de l'assistance utilisateurs pendant une période plus longue que celle prévue après la fin des migrations et d'autre part, des coûts engendrés par le démarrage du projet IAM « Outil de gestion des identités numériques et des accès » pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'œuvre et de conception.

Le financement de ces écarts a été assuré par un redéploiement des crédits prévus en investissement sur le fonctionnement.

b) Fonctionnement des services ultramarins

Les dépenses de fonctionnement de la direction de l'aviation civile en Nouvelle Calédonie (DAC-NC), du service d'état de l'aviation civile en Polynésie Française (SEAC-PF) et du service de l'aviation civile de Saint-Pierre et Miquelon (SPM) représentent 2,12 M€ en AE et 1,81 M€ en CP et sont conformes à la prévision (2,17 M€ en AE et en CP).

c) Fonctionnement du service national d'ingénierie aéroportuaire

Les montants consommés en 2022, soit 13,5 M€ en AE et 12,4 M€ en CP sont supérieurs à la prévision de 7,4 M€ en AE et 6,3 M€ en CP. Ces écarts concernent principalement les postes « entretien des bâtiments », « prestations de service » et « maintenance des matériels ».

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Le financement de ces écarts a été assuré par un redéploiement des crédits prévus en investissement sur le fonctionnement.

IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS HORS TITRE 2**Administration centrale du secrétariat général et autres services rattachés**

La consommation de 0,25 M€ en AE et en CP pour une prévision de 0,21 M€ en AE et en CP correspond principalement à la prise en charge de la taxe sur les bureaux (0,22 M€), des taxes foncières (0,02 M€), et autres impôts et taxes pour le reliquat.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**Administration centrale du secrétariat général et autres services rattachés**

L'exécution sur ce poste de dépense d'un montant de 1,84 M€ en AE et 1,42 M€ en CP correspond principalement aux achats de licences pour la DNUM (1,1 M€ en AE et 0,8 M€ en CP), pour le SNIA (0,35 M€ en AE et 0,33 M€ en CP) et pour l'administration centrale (0,14 M€ en AE et en CP). Le financement de ce poste, non prévu en LFI pour 2022 a été assuré par une mesure de fongibilité interne.

CHARGES EXCEPTIONNELLES**Administration centrale du secrétariat général et autres services rattachés**

Les dépenses de charges exceptionnelles concernent le versement des intérêts moratoires et les autres charges exceptionnelles, dont les indemnités de dommages et intérêts, autres charges exceptionnelles, subventions accordées. L'exécution 0,20 M€ en AE et en CP est relativement conforme à la prévision (0,22 M€ en AE et en CP).

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Les dépenses d'investissement de l'action 2 s'élèvent à 12,38 M€ en AE et 14,05 M€ en CP (LFI 2022 : 31,55 M€ en AE et en CP).

- **Administration centrale**

Ces crédits de 1,6 M€ en AE et en CP en prévision initiale, qui concernaient la réfection de la toiture du siège de la DGAC ont été transférés en exécution au SNIA.

- **Services déconcentrés**

- a) Les dépenses de la direction du numérique**

La consommation des crédits d'investissement de la DNUM s'élève à 2,6 M€ en AE et 3,8 M€ en CP (LFI 2022 23,2 M€ en AE et en CP).

Les écarts sur l'investissement s'élèvent à -20,6 M€ en AE et -19,4 M€ en CP par rapport à la prévision. Ils sont justifiés principalement par le redéploiement de crédits d'investissement vers le fonctionnement pour couvrir les dépenses, et concernent plus particulièrement les postes suivants :

- la mise en conformité du datacenter d'Athis et dans une moindre mesure de celui de Rosny ;
- au réseau Interministériel de l'État (RIE) du fait de l'augmentation des abonnements et des débits ;

- au MCO des applications (effet volume et prix) ;
- au recours à l'assistance pour pallier des vacances de postes internes tant au niveau des infrastructures réseaux que de la sécurité informatique ;
- à la hausse des coûts des licences et de la maintenance des logiciels.

	Réalisé		Écarts	
	AE	CP	AE	CP
1- Gouvernance SI, Modernisation et supports log/RH (Direction-CAB, FAB, mission ACF, mission QPSO)	168 716	186 290	-2 977 021	-2 959 447
2 - Support et pilotage des SIR (domaine SPS)			-350 000	-350 000
3 - Applications métiers (dont financières et ressources humaines (domaine PNM))	2 112 362	3 190 482	-71 398	1 006 722
4 - Environnement de travail numérique (domaine ETN)	0		-4 422 131	-4 422 137
5 - Infrastructures, réseaux et intégration SI, architecture data et sécurité (domaines IRIS et ADS)	317 162	492 983	-12 818 740	-12 642 919
Total	2 598 240	3 869 754	-20 639 290	-19 367 782

b) Les dépenses du service national d'ingénierie aéroportuaire

Les dépenses sur ce poste, à hauteur de 9,11 M€ en AE et 7,99 M€ en CP, sont supérieures à la prévision de 6,57 M€ en AE et 5,57 M€ en CP. Ces montants comprennent les 6 M€ versés par l'aéroport de Nice-Côte-d'Azur (ACA) et reversés avec la part DGAC dans le cadre de l'opération immobilière d'aménagement de logement pour la gendarmerie du transport aérien (GTA).

Hors opération ACA, les dépenses du SNIA (Infrastructures et divers équipements) s'élèvent à 3,11 M€ en AE et 1,99 M€ en CP. Cet écart de -3,46 M€ en AE et -3,58 M€ en CP par rapport à la prévision initiale est lié au report d'opérations majeures sur 2023. Parmi ces opérations on peut citer les travaux de relocalisation de la GTA et du SNIA sur le site de Toulouse Blagnac et les travaux du bâtiment du siège DGAC.

c) Les services ultramarins

Non prévues en programmation initiale, les dépenses exécutées en outre-mer s'élèvent à 0,67 M€ en AE et 2,2 M€ en CP. Elles correspondent à des travaux de construction de la DAC-NC pour 0,38 M€ en AE et 0,23 M€ en CP et du SEAC-PF pour 0,29 M€ en AE et 1,95 M€ en CP.

ACTION

03 – Affaires financières

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	22 274 238	17 450 160		22 274 238	17 450 160	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	22 274 238	17 450 160		22 274 238	17 450 160	
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	347 978 384	331 975 908		347 978 384	331 975 908	
Amortissements des prêts et avances	347 978 384	331 975 908		347 978 384	331 975 908	
Acquisitions d'immobilisations						
Total	370 252 622	349 426 067		370 252 622	349 426 067	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**CHARGES FINANCIÈRES**

Le montant exécuté en 2022 s'élève à 17,45 M€ en AE et CP, pour un montant prévu de 22,27 M€ en AE et en CP. L'écart de -4,82 M€ en AE et CP est justifié par le réajustement des charges financières prévues en LFI pour 2022. Ces crédits ont été annulés en cours de gestion.

AMORTISSEMENTS DES PRÊTS ET AVANCES

Le remboursement de l'emprunt du BACEA s'élève à 331,98 M€ en AE et en CP pour une prévision en LFI de 347,97 M€ en AE et en CP. L'écart de -16 M€ en AE et en CP s'explique par la prise en compte de l'emprunt effectivement contracté au cours de l'année 2021 par rapport aux prévisions de la LFI.

ACTION**04 – Formation aéronautique**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	94 000 000	94 000 000		94 000 000	94 000 000	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	94 000 000	94 000 000		94 000 000	94 000 000	
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations en capital	3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000	
Amortissements des prêts et avances						
Acquisitions d'immobilisations	3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000	
Total	97 000 000	97 000 000		97 000 000	97 000 000	

Les détails de la justification au premier euro de cette action figurent dans la partie « opérateurs ».

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)	98 000 000	98 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000
Dotations en fonds propres	2 000 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Total	98 000 000	98 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000
Total des subventions pour charges de service public	96 000 000	96 000 000	94 000 000	94 000 000	94 000 000	94 000 000
Total des dotations en fonds propres	2 000 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000

Les crédits alloués à l'ENAC en 2022 sont en légère baisse par rapport à 2021 (-1 M€). En effet, une subvention exceptionnelle, d'un montant d'1 M€ supplémentaires intégrés à la SCSP, avait été versée à l'ENAC en cours d'année 2021 pour couvrir les coûts supplémentaires liés à la faillite de l'école de pilotage privée Airways College (reprise de certaines formations d'élèves lésés par cette faillite).

Au-delà de cette subvention exceptionnelle, les crédits alloués permettent également un rééquilibrage entre le budget de fonctionnement (-1 M€ de SCSP) et l'investissement (+1 M€ de dotation en fonds propres), plus proche de l'équilibre budgétaire de l'École hors crise sanitaire.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	0	794	121	0	0	0
	0	795	140	0	0	0
	0	776	104	0	0	0
Total	0	794	121	0	0	0
	0	795	140	0	0	0
	0	776	104	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	795	776

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	-4	-4

Le schéma d'emploi pour l'ENAC fixé à -4 pour 2022 a bien été respecté. Les ETP sous plafond au 31/12/2022 sont de 795 contre 799 au 31/12/2021.

Toutefois, compte tenu d'un nombre de départs plus important que les années précédentes en 2022 et des délais de remplacement, les ETPT sont, de façon transitoire, nettement en-dessous du plafond autorisé avec 776 ETPT au lieu de 795 autorisés en LFI.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	24 079	25 000	18 409
Total	24 079	25 000	18 409

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Depuis le 1^{er} mai 2018, l'École Nationale de l'Aviation civile (ENAC) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) – Grand Établissement - sous tutelle du Ministère de la Transition écologique. L'établissement est composé d'une direction à Toulouse (31) et de 8 centres de formation ou de maintenance à Biscarrosse (40), Muret (31), Carcassonne (11), Castelnaudary (11), Montpellier (34), Saint-Yan (71), Grenoble (38) et Melun (77).

L'ENAC couvre le domaine du transport aérien dans son environnement et les formations supérieures qui s'y rattachent : l'avion et ses systèmes (cellule, propulsion, équipements de bord, circuits divers, etc.), l'utilisation de l'avion (opérations aériennes, pilotage, navigation, etc.), la sécurité du transport aérien, la sûreté aéroportuaire, l'espace aérien et la navigation aérienne (organisation des réseaux de routes aériennes, espaces contrôlés, procédures de navigation aérienne, etc.), la conception et l'organisation des infrastructures au sol (aéroports, systèmes de radionavigation, radars, radio communications, etc.), l'environnement (bruit, pollution, etc.).

Les programmes de formation mis en œuvre sont très variés dans leurs niveaux et leurs contenus et couvrent un large spectre de l'enseignement supérieur, certains recrutant au niveau du baccalauréat, d'autres jusqu'à Bac+5. L'ENAC offre ainsi une vingtaine de cycles de formation, telles que les formations des ingénieurs ENAC (environ 150 par an), des doctorats, des Master of Science (MsC), des Mastères Spécialisés (Transport aérien, Sécurité, Management aéroportuaire, etc.), des formations de pilotes de ligne ainsi que des formations de techniciens supérieurs de l'aviation, d'ingénieurs contrôleurs de la navigation aérienne ou d'ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne (diplôme de grade de Master).

Cette diversité fait de l'ENAC un exemple unique en Europe d'organisme formant à la quasi-totalité des métiers du transport aérien, accompagnant l'ensemble des acteurs publics et privés de ce domaine en France, en Europe et dans le monde. Enfin, en complément obligatoire à ses formations d'ingénieur ou pour le compte d'industriels du secteur aéronautique, l'ENAC développe ses propres activités de recherche.

La crise sanitaire a toutefois eu un impact important sur le secteur aérien et donc sur sa demande de formation. Même si cette demande est repartie à la hausse en 2022, les recettes propres de l'École restent encore très inférieures à leur niveau pré crise COVID.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 a été signé en novembre 2021. Il définit les grands axes stratégiques de l'ENAC, ses objectifs et indicateurs associés.

Il fait l'objet d'un suivi régulier lors des rendez-vous de gestion organisés entre le secrétariat général de la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) et l'école, tout au long de sa durée.

Afin de répondre aux enjeux et à l'évolution du secteur aérien et de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux attentes de la société, les 7 axes stratégiques suivants ont été fixés à l'École :

- Axe n° 1 – Être acteur de la transition écologique du transport aérien ;
 Axe n° 2 – Conforter le haut niveau d'exigence, d'expertise et de qualité pour les formations et la recherche ;
 Axe n° 3 – Conforter la place de l'ENAC au plan international ;
 Axe n° 4 – Améliorer le rayonnement et la visibilité de l'ENAC ;
 Axe n° 5 – Améliorer le niveau de satisfaction des clients des formations ENAC ;
 Axe n° 6 – Poursuivre la politique d'ouverture vers la société et d'engagement collectif ;
 Axe n° 7 – Améliorer l'efficacité de l'ENAC.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	11 046	1 472				3 275
Dotations en fonds propres	11 046	1 472				3 275
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense		50				20
Transferts		50				20
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables					11	11
Subventions pour charges de service public					11	11
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					1	1
Transferts					1	1
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		38				197
Transferts		38				197
P147 – Politique de la ville	9	9			9	9
Transferts	9	9			9	9
P613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile	98 000	98 000	97 000	97 000	97 000	97 000
Subventions pour charges de service public	96 000	96 000	94 000	94 000	94 000	94 000
Dotations en fonds propres	2 000	2 000	3 000	3 000	3 000	3 000
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					1 121	
Dotations en fonds propres					1 121	
Total	109 055	99 569	97 000	97 000	98 142	100 512

La subvention pour charge de service publique (SCSP) atteint 94 M€ en 2022 et la dotation en fonds propres 3 M€, soit une baisse globale de 1 M€ par rapport à 2021.

Ainsi, la SCSP est en baisse de 2 M€ par rapport à 2021 pour les raisons suivantes :

- D'une part, une baisse de 1 M€ par rapport à 2021 est liée au fait que l'ENAC avait bénéficié en 2021 d'une subvention exceptionnelle (1 M€) pour reprendre certaines formations au pilotage à la suite de la faillite d'Airways Collège.
- D'autre part, dans le cadre de la sortie progressive de la crise sanitaire, un rééquilibrage entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement de l'École conduit à une baisse de la SCSP d'1 M€, pour permettre, à enveloppe constante, d'augmenter la dotation en FP de 1 M€.

La dotation en fonds propres est donc en augmentation d'1 M€ par rapport à 2021.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 Opérateurs

Au-delà des montants prévus en LFI, l'ENAC a pu bénéficier :

- Du plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État. Ainsi, elle a obtenu en 2021, 11,046 M€ d'AE pour permettre des travaux d'investissement sur les années 2021 à 2023. En 2022, les dépenses correspondantes sont de 3,275 M€, et sont couvertes par des recettes fléchées.
- Du plan de résilience en 2022, à hauteur de 1,121 M€ en AE.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)					
Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	89 408	83 833	Subventions de l'État	93 184	94 435
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>13 533</i>	<i>13 693</i>	– subventions pour charges de service public	93 184	94 435
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	46 046	51 852	Fiscalité affectée	25	18
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	2 751	1 636
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	10 700	13 815	Revenus d'activité et autres produits	31 507	33 529
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>10 700</i>	<i>13 815</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>1 349</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8 700	10 278
Total des charges	135 454	135 685	Total des produits	127 467	129 619
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	7 987	6 067
Total : équilibre du CR	135 454	135 685	Total : équilibre du CR	135 454	135 685

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)					
Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	5 987	3 879	Capacité d'autofinancement		
Investissements	9 363	10 415	Financement de l'actif par l'État	8 525	7 396
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		221
Remboursement des dettes financières		74	Augmentation des dettes financières		87
Total des emplois	15 350	14 368	Total des ressources	8 525	7 704
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	6 825	6 664

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

Le montant de déficit est légèrement inférieur aux prévisions du BI 2022 dans la mesure où les revenus et autres produits sont plus élevés. En effet, la quote-part d'amortissement ainsi que les reprises sur amortissements sont plus importantes que prévus (sortie d'un bâtiment détruit et reprise d'une provision litige fournisseur hydroption en fin d'exercice).

Au global, la situation financière bien que dégradée reste soutenable compte tenu du niveau de fonds de roulement (84 jours de fonctionnement) et de celui de la trésorerie (19,4 M€) à fin 2022.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
25 465	19 720	19 388

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	90 064	90 064	85 292	85 292
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	43 119	34 746	42 318	35 906
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	2 959	9 363	9 900	10 754
Dont enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel enveloppe recherche	0	0	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	0	0
- Investissement enveloppe recherche	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	136 143	134 173	137 510	131 951
dont contributions employeur au CAS pensions	13 533	13 533	13 693	13 693

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	121 767	123 676
Subvention pour charges de service public	93 184	94 000
Autres financements de l'État	3 000	3 000
Fiscalité affectée	25	18
Autres financements publics	2 751	2 603
Recettes propres	22 807	24 054
Recettes fléchées	5 525	3 390
Financements de l'État fléchés	5 525	3 275
Autres financements publics fléchés	0	115
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	127 292	127 065
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	6 881	4 886

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activités académiques	50 260	11 085	11 487	0	0	439	483	61 784	62 230
	48 046	10 582	10 446	0	0	417	447	59 046	58 940
Activités aériennes	23 183	7 505	7 280	0	0	770	770	31 457	31 233
	22 670	8 263	8 049	0	0	782	723	31 715	31 442
Fonctions support	16 621	24 530	15 979	0	0	1 750	8 110	42 901	40 710
	14 575	23 473	17 411	0	0	8 701	9 584	46 750	41 570
Total	90 064	43 119	34 746	0	0	2 959	9 363	136 143	134 173
	85 292	42 319	35 906	0	0	9 900	10 754	137 510	131 951

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	6 881	4 886
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	74
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 492	1 814
Autres décaissements non budgétaires	0	9
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	8 373	6 782
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	8 373	6 782

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	87
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 522	939
Autres encaissements non budgétaires	0	-321
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 522	705
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	6 851	6 077
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	669	2 577
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	6 182	3 500
Total des financements	8 373	6 782

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

L'ENAC a bénéficié d'une subvention de 97 M€ se répartissant ainsi :

- 94 M€ au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP).
- 3 M€ de dotation en fonds propres.

- **Autorisations Budgétaires**

Les dépenses de masse salariale sont en dessous des prévisions du BI 2022, de façon purement conjoncturelle et non anticipée, compte tenu d'un turn-over plus important que les années précédentes. Ce turn-over a entraîné, du fait des temps de remplacement des départs et de la vacance temporaire de certains postes, une baisse de la masse salariale, liée au nombre d'ETPT, sur l'exercice 2022 (776 ETPT sous plafond au lieu de 795). En revanche les effectifs physiques sous plafond au 31/12/2022 étant au niveau prévu et le schéma d'emploi ayant été respecté (-4), la masse salariale 2023 devrait revenir à un niveau plus classique.

Les dépenses de fonctionnement sont légèrement supérieures aux prévisions de fait de l'impact de l'inflation sur les dépenses énergétiques et notamment des tarifs du carburant avion.

Les dépenses d'investissement sont plus élevées que prévues, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, du fait principalement des dépenses liées aux opérations menées dans le cadre du plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments et du plan de résilience. Il est à noter que les opérations liées aux plans de relance et de résilience bénéficient de recettes fléchées perçues sur l'exercice 2022 ou à percevoir sur 2023.

L'écart sur la SCSP entre le BI et l'exécution 2022 provient de la réserve de précaution qui a été dégelé sur fin 2022. En matière de recettes propres, le montant est un peu plus élevé qu'au BI 2022 (plus d'encaissements en formation continue et de cadets pilotes) mais reste en deçà du niveau pré crise COVID.

Le déficit budgétaire 2022 est moins important que celui prévu au BI2022 car si les recettes sont au global assez conformes aux prévisions les dépenses, malgré les impacts de l'inflation sur les dépenses énergétiques notamment, sont plus basses grâce à l'effet conjoncturel de diminution de la masse salariale.

- **Dépenses par destination**

Globalement les activités académiques sont en deçà des prévisions car certaines formations n'ont pas été ouvertes en 2022 notamment en Chine, les activités aériennes sont en phase avec les prévisions mais les fonctions supports sont bien au-dessus compte tenu du montant des investissements bien plus élevés que prévu au BI 2022 (plan de relance et de résilience non pris en compte).

- **Équilibre Financier**

Si le déficit budgétaire est de 4,9 M€, le prélèvement sur la trésorerie est de 6,1 M€ compte tenu des opérations pour compte de tiers et principalement des opérations liées à la TVA (0,9 M€).

Une partie de ce prélèvement sur la trésorerie est liée à un retard d'encaissement de recettes fléchées dans le cadre des plans de relance et de résilience, recettes qui ne seront versées qu'en 2023 mais qui correspondent à des dépenses réalisées dès 2022 (2,6 M€).

En conclusion, compte tenu du niveau de trésorerie de début d'exercice à 25 M€, ce prélèvement ne remet pas en cause la soutenabilité financière de l'ENAC.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	915	935	880

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Opérateurs

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
– sous plafond	794	795	776
– hors plafond	121	140	104
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le schéma d'emploi pour l'ENAC fixé à -4 pour 2022 a bien été respecté. Les ETP sous plafond au 31/12/2022 sont de 795 contre 799 au 31/12/2021.

Toutefois, compte tenu d'un nombre de départs plus important que les années précédentes en 2022 et des délais de remplacement, les ETPT sont, de façon transitoire, nettement en-dessous du plafond autorisé avec 776 ETPT au lieu de 795 autorisés en LFI.

De même, les ETPT réalisés hors plafond sont plus bas que les prévisions initiales. Cette baisse s'explique principalement par les activités de recherche, pour lesquelles plusieurs projets, qui nécessitaient des embauches de CDD (thèse ou en post doctorat), ont été décalés. De plus, certains contrats, dont le renouvellement était pourtant prévu, n'ont pas été reconduits voire, pour un petit nombre, ont fait l'objet de démissions. Ces démissions ou non renouvellements semblent liés à l'attractivité du marché de l'emploi, notamment dans les activités de recherche.